

## 5. L'aménagement de la Ville de Besançon

L'arrivée de ces deux modes de transport, LGV et tramway, a un impact direct sur l'aménagement de la Ville. De nombreux sites feront l'objet d'une **requalification urbaine** : réaménagement du Pôle Viotte, restructuration de l'entrée du C.H.U.,...Le développement durable guide la réflexion de ces nouveaux aménagements.

En parallèle, plusieurs grands projets d'urbanisme existent : opération du 6 rue de la Madeleine, aménagement de l'îlot Pasteur ou encore projets de quartiers durables : un projet de reconversion de la caserne **Vauban**, l'aménagement d'un quartier aux **Vaïtes** et la reconversion d'une friche industrielle aux **Prés de Vaux**. Ces opérations visent un **niveau élevé en matière de qualité environnementale** et de respect de l'environnement. Une démarche du type de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme est systématisée dans l'ensemble des projets ou opérations d'aménagements qu'elles soient publiques ou privées.



### Actions réalisées

- ✓ Plusieurs Permis d'Aménager autorisés sur une surface de 15,5ha au total pour la construction de 450 logements environ en 2011.
- ✓ Labellisation « Eco quartier » par la Caisse des Dépôts et Consignation du quartier Vauban
- ✓ Décision de principe de requalifier Superior en friche culturelle provisoire aux Prés de Vaux
- ✓ Etude de programmation et plan urbains dans le secteur Brûlard
- ✓ Inauguration de la RODIA en 2011 dans le quartier dédié aux arts et à la culture – Bâtiment ayant fait l'objet d'une démarche de qualité environnementale : intégration paysagère, limitations des nuisances sur le quartier, conception bioclimatique, THPE, bois certifié...

### Actions en cours

- ✓ Démarrage des aménagements au Nord et au Sud de la gare Viotte avec transfert du monument aux morts
- ✓ Création de la ZAC des Vaïtes
- ✓ Opération d'aménagement haut du Chazal (270 logements réalisés et 125 en travaux)

## II. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

La Ville de Besançon s'efforce à l'échelle du territoire **d'économiser les ressources**, leur préservation étant un enjeu planétaire. Les réglementations successives renforcent la prise en compte de l'environnement dans les processus décisionnels, notamment au travers des lois Grenelle. Depuis plusieurs décennies, Besançon a été pilote dans de nombreux domaines (gestion intégrée des espaces verts, certification du cycle de l'eau...) et reste exemplaire pour de multiples collectivités. Besançon est ainsi la première collectivité à avoir instauré, en 1999, la redevance incitative fonctionnant sur le volume des ordures ménagères.

## 1. L'eau

Le bassin de vie est marqué, d'une part, par la présence de zones karstiques particulièrement vulnérables face aux pollutions et d'autre part, par la présence du Doubs. A Besançon, la distribution de l'**eau potable est de bonne qualité** et est maîtrisée localement.

Un des points d'approvisionnement en eau potable, la source d'Arcier, est inscrit sur la liste des 500 captages prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre du Grenelle pour lutter contre les pollutions diffuses, notamment les nitrates. Ce site fait l'objet de **plans d'actions ciblés** depuis 2001 pour lutter contre les pollutions diffuses. Ce programme est maintenu et développé pour assurer la préservation de la ressource à long terme.

Par ailleurs, afin de limiter les prélèvements en période d'étiage dans la seconde ressource que constitue La Loue (rivière de 1<sup>ère</sup> catégorie), la ville de Besançon a diversifié son alimentation en eau par la création d'une 5<sup>ème</sup> ressource (forages profonds à Novillars)

Les mesures visent également l'atteinte du bon état écologique d'ici à 2021 pour la rivière du Doubs et de ses affluents. Pour ce faire, la **lutte contre les pollutions diffuses urbaines** reste une priorité. Ainsi, dans le cadre de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, la dépollution par temps de pluie et la lutte contre les pollutions toxiques, ainsi que la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes fonctionnels, constituent l'essentiel des programmes de protection.

D'autre part, la Ville s'est engagée dans un **plan de déneigement** restreignant l'usage du sel.

En matière de limitation du prélèvement de la ressource en eau, le **système de tarification** de l'eau a été modifié pour limiter la consommation générée par les plus gros consommateurs. (Suppression de la dégressivité). En 2011, ce sont 6,22 millions de bisontine qui ont été consommés sur le territoire. **Une baisse moyenne annuelle de 1,47% par an est constatée.** Cette tendance est cohérente avec celle constatée pour les ventes aux collectivités extérieures (-1,88% en moyenne par an). La baisse de consommation atteint près de 28 % depuis 1993.

Depuis 2006, une aide est attribuée aux particuliers pour l'installation d'une **citerne** de récupération des eaux pluviales.

En 2011, s'est tenue auprès des usagers la quatrième enquête triennale de satisfaction des usagers.

① Prix moyen du m<sup>3</sup> pour habitant : **2.52 € en 2011** (2.45 € en 2010) – **Premier rang pour le prix de l'eau et de l'assainissement** dans les 40 plus grandes villes de France

### *Protection de la ressource en eau*

#### ➤ Actions réalisées

- ✓ Arrêtés préfectoraux définissant périmètres et servitudes sur l'ensemble des captages
- ✓ Taux de conformité des prélèvements sur les eaux potables : 99,1% en 2011 (100% en 2010)
- ✓ 6400 tonnes de boues d'épuration dont 90% valorisées en agriculture
- ✓ Première ville à labelliser son eau : **la Bisontine primée par le trophée éco actions**

#### ➤ Actions engagées

- ✓ Définition d'un **schéma directeur de la station d'épuration** (objectif 45 % de biogaz valorisé – En 2011 58%) dans le cadre d'une démarche développement durable (bilan carbone établi) ; avec mise en place d'un « **refuge** » LPO, d'une gestion différenciée des espaces verts, et d'actions pour la biodiversité.
- ✓ Aides financières pour l'installation de **cuves de récupération** chez des particuliers: 207 **cuves** de 2006 à 2011
- ✓ Création d'une 5<sup>ème</sup> ressource en eau (forages profonds Novillars)

### *Soutien à l'agriculture biologique dans un bassin versant*

#### ➤ Actions engagées

- ✓ Financement d'un programme pluriannuel en faveur de **l'agriculture biologique** dans le bassin versant de 102 km<sup>2</sup> de la source d'Arcier - Amélioration significative de la qualité de l'eau brute



## 2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers

La ville de Besançon est dotée d'un patrimoine vert important et de qualité qui subit des atteintes pour l'essentiel en raison de constructions (habitat, activités, infrastructures) et de déprise agricole. Ces espaces tendent non seulement à se réduire mais aussi à se déstructurer. Leur fonctionnement en systèmes reliant différents espaces naturels est en question. Les bisontins sont attachés à la qualité de ces paysages et à une nature qui pénètre en ville.

Le risque majeur porte sur la perte de biodiversité par une artificialisation des milieux, le mitage des espaces naturels. La préservation de la fonctionnalité des écosystèmes, le renforcement d'une gestion globale et concertée des milieux naturels et la gestion et la protection des espaces remarquables dans leur diversité sont des enjeux importants sur notre territoire.

La rédaction du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** est en cours. Localement, il convient de veiller à **favoriser des continuités écologiques** au travers de la trame verte et bleue et de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Le choix des aménagements vise à favoriser une approche plurispécifique et les espèces indigènes locales qui subissent des menaces notamment avec la présence de plantes invasives. En 2010, Besançon a été récompensée au concours « **capitale française de la biodiversité** » en recevant le 1<sup>er</sup> prix de la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants pour toutes les actions menées au quotidien.

① *Surfaces agricoles et naturelles : 50 % (2993 ha en N et 270 ha zones 1AU/2AU)*

### *Définition de zones de protection*

#### > Actions réalisées

- ✓ 100 % de la surface forestière avec certification du bois PEFC
- ✓ 100 % des surfaces en **gestion différenciée écologique**
- ✓ Réhabilitation de la ripisylve sur les berges du Doubs avec une régulation non chimique des plantes invasives, telle la renouée du Japon



#### > Actions engagées

- ✓ Création ou restauration de jardins familiaux, jardins partagés, vergers (Chamuse, Port-Douvot, Montoille et Planoise), vigne, coulée verte dans des secteurs réservés
- ✓ **Etude de faisabilité pour un nouveau Jardin botanique** sur le site de l'Observatoire

### *Réduction des produits phytosanitaires*

#### > Actions réalisées

- ✓ **Abandon du chimique (pesticides) sur 100 %** des surfaces – Désherbage alternatif (mécanique, thermique, paillages)
- ✓ **Protection biologique** sur cultures horticoles

#### > Actions engagées

- ✓ Un **plan d'actions pluriannuel** engagé en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires locaux avec notamment un volet en faveur de **l'agriculture biologique** dans le bassin versant de la source d'Arcier
- ✓ Sensibilisation des communes, des agriculteurs, des jardiniers amateurs à réduire, voire supprimer, leur consommation de pesticides

*Connaître et protéger la biodiversité*

## ➤ Actions réalisées

- ✓ Aménagement pour développer la flore indigène afin de créer des habitats pour la petite faune.
- ✓ Elaboration d'un parcours de découverte ornithologique
- ✓ **Suivis annuels naturalistes**, mise en cohérence des plans de gestion des collines, identification de bio-indicateurs de gestion, préparation d'un ouvrage proposant des parcours botaniques, maintien de milieux ouverts (pelouses sèches, mares), compléments de sentiers pédestre pour **les collines de Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Citadelle-Chapelle des Buis, Bregille**
- ✓ Rédaction d'un atlas botanique



## ➤ Actions engagées

- ✓ Etablissement d'un **diagnostic**, pour identifier et hiérarchiser les enjeux de biodiversité et d'espaces naturels (Etude menée à l'échelle de l'agglomération)
- ✓ Réalisation d'une **charte paysagère** de valorisation et de préservation des collines
- ✓ **Lutte non chimique** contre **la renouée du Japon, plante invasive** : action menée En 2011 : 51 sites suivis avec 10 000m<sup>2</sup> - Ailante glanduleux : 2 sites, La roche d'Or et abords du Front de secours de la Citadelle
- ✓ Aide à la conservation in situ et ex situ **d'écrevisses à pattes blanches** sur des populations menacées par des travaux autoroutiers (A89) **au Museum de la Citadelle** : 1 000 individus en élevage en 2011/Collecte de données relatives à la biologie des écrevisses autochtones
- ✓ Actions en faveur de l'Apron du Rhône, du grand Hapalemur, du Wallaby des rochers, de l'Ibis chauve au museum de la Citadelle
- ✓ Mise en place d'actions de communication pour **sensibiliser les habitants** aux modes de gestion écologique : En 2011 20 animations dans le cadre des rendez-vous Nature et Culture
- ✓ Opération « Abeille sentinelle de l'environnement » avec les 6 ruches installées à Isenbart

*Aménagement d'espaces verts urbains*

- ✓ Espaces verts renaturés : En 2011 : 50 m linéaire le long du ruisseau de la Mouillère replantés avec des espèces locales - Création d'une mare de 10 m<sup>2</sup> à Port Douvot
- ✓ Espaces verts publics réaménagés : En 2011 10510 m<sup>2</sup> aménagés : Promenades de la Ceinture verte du Centre ancien - Fauche tardive sur ruisseau de la Mouillère - Bandes enherbées aux abords de la piste cyclable du stade Malcombe et berges Prés de Vaux

① *Evolution des espaces verts créés : 10510 m<sup>2</sup> en 2011 et 45 289 m<sup>2</sup> depuis 2008*

*Développement d'une agriculture péri urbaine*

## ➤ Actions réalisées

- ✓ Signature d'une charte agricole en faveur d'une agriculture péri urbaine dynamique signée avec le Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Conseil Général du Doubs, la Région Franche-Comté, le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête et l'AFIP (Association de développement rural)
- ✓ Participation au montage d'un **centre de ressources foncières** sur le Grand Besançon (Programme SAUGE)

**3. Les déchets**

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la :

- Réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets
- Mise en place de la récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères,
- Amélioration du tri sélectif et de la valorisation matière (Réemploi) pour réduire la part des déchets résiduels à traiter par incinération ou stockage avec comme objectif le non renouvellement d'un four d'incinération,
- Mise en place d'une **redevance incitative** pour encourager les habitants à réduire leurs déchets à la source et à mieux trier en harmonisant les critères de calcul sur la base d'un système unique pour chaque bac gris.

La Ville agit aux côtés du Grand Besançon (Responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2006) et du SYBERT (SYndicat mixte de BESançon et de sa Région pour le Traitement des déchets regroupant 198 communes et près de 225 000 habitants) pour améliorer la gestion des déchets. Le Grand Besançon et le SYBERT ont d'ailleurs monté un programme d'actions commun sur le thème de la réduction des déchets, susceptible de bénéficier du soutien de l'Union européenne, notamment au titre du programme de la Commission Européenne, Life +.

La ville est signataire de la **charte éco chantier**. L'introduction d'exigences de réemploi de matériaux et de tri est effectuée dans le cadre de la commande publique.

L'approvisionnement en granulats alluvionnaires est problématique sur Besançon en raison de la faiblesse des réserves locales. L'usage de ces matériaux doit donc être limité et le développement de matériaux de substitution (notamment les roches calcaires) est nécessaire pour pallier à ces manques. Le règlement de voirie incite les entreprises à réutiliser sur place les déblais générés par les chantiers. Ces matériaux recyclés peuvent provenir du même chantier (surtout valable pour les chantiers de grande importance) après un éventuel traitement (à la chaux par exemple) ou de plateforme de recyclage.

Autour de Besançon, **les plateformes de recyclage** ne sont pas très répandues à cause de la présence de carrières moins coûteuses à exploiter pour les entreprises. Elles semblent mieux fonctionner pour les déchets issus des chantiers du bâtiment. L'effort engagé pour développer ces plateformes est à amplifier.

Les constructions, les aménagements doivent intégrer des critères de Haute Qualité Environnementale avec le choix de matériaux à faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie. Un enjeu majeur existe avec le chantier de construction du tramway pour Besançon et son agglomération.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de réduction des déchets et d'insertion sociale, la Ville a mis en place **un système de gobelets réutilisables** pour les manifestations et événements organisés par les services de la ville ou ses partenaires. Les gobelets sont fournis par Ecocup, une entreprise nationale faisant appel à des travailleurs en insertion. Le CHAT a en charge de gérer le stock, de distribuer les gobelets propres et de récupérer les sales afin de les laver. Le système fonctionne en appliquant un principe de consigne par gobelet auprès des consommateurs de boissons qui sont libres de restituer ou non leur gobelet. Chaque gobelet manquant est alors facturé à l'organisateur de la manifestation par le C.H.A.T.

En 2010, a été instaurée une collecte des déchets le long des berges via un attelage deux fois par semaine de mai à octobre. En 2011, ce sont 6 tonnes de déchets divers et 4,2 tonnes de verre qui ont ainsi été ramassées.



① *Quantité de déchets résiduels collectés en kg/habitant : 202 kg en 2011 (-11% /2008) (Moyenne nationale 316)*

➤ Actions réalisées

- ✓ Distribution de composteurs aux bisontins par le SYBERT : En 2011 564 individuels et 28 sites collectifs avec 460 foyers sur les 1245 concernés participant (37%)
- ✓ Signature de la **charte éco chantier** entre la Ville de Besançon et la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics de Franche Comté)
- ✓ Mise en place de **plates formes de tri-recyclage pour le chantier du tramway**

➤ Actions engagées

- ✓ 11 500 **gobelets réutilisables** lavés par le CHAT en 2011
- ✓ Limitation de la publicité matérielle

#### 4. La qualité de l'air

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et le plan régional santé environnement 2 sont ou vont prochainement entrer en vigueur. Le Grenelle de l'environnement prévoit un plan de réduction des particules avec un objectif de  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à terme de particules dont la taille est inférieure à  $2,5 \mu\text{m}$  dans l'air extérieur. Un **suivi de la qualité de l'air** tant extérieur qu'intérieur sur l'ensemble du territoire bisontin avec également des mesures relatives au pollen est effectué par ATMO Franche Comté, partenaire de notre Agenda 21.

L'année 2011 est caractérisée par une très bonne qualité de l'air et les valeurs à Besançon ont globalement **respecté les seuils réglementaires**, sauf pour le centre ville de Besançon où la valeur pour le dioxyde d'azote, polluant essentiellement d'origine automobile, est dépassée. L'ozone, comme à son habitude, a connu à Besançon une vingtaine de jours de dépassements du seuil de protection de la santé au long terme. Toutes les données, et les bilans, sont accessibles au public via le site [www.atmo-franche-comte.org](http://www.atmo-franche-comte.org). L'amélioration de la qualité de l'air passe notamment par une réduction du trafic routier.

Une **surveillance de la qualité de l'air intérieur** a été mise en place dans des lieux recevant du public ou accueillant des populations sensibles.



##### ➤ Actions engagées

- ✓ Surveiller l'impact des travaux du tramway
- ✓ Connaître et disposer d'une précision fine quotidienne de la qualité de l'air par quartier à Besançon, accessible à tous via internet

#### 5. Le bruit

En 2012, une **cartographie du bruit** des transports terrestres et de l'activité économique a été réalisée sur 10 communes du Grand Besançon, conformément aux dispositions réglementaires. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sera ensuite élaboré.

Dans le cadre de l'Agenda 21, la limitation, voire suppression, des outillages bruyants dans la commande publique était envisagée. L'abandon de toutes prestations mécanisées nécessiterait 21 agents supplémentaires.



##### ➤ Actions réalisées

- ✓ 164 plaintes pour nuisances sonores prises en charge en 2011

##### ➤ Actions engagées

- ✓ Utilisation d'enrobés spécifiques diminuant le bruit sur tous les axes circulant avec habitations à proximité - En 2011 7634 m<sup>2</sup> soit 9,6% des surfaces traitées

## 6. Les nouveaux enjeux environnementaux

Au-delà de ces éléments, de nombreuses questions liées à la santé et à l'environnement apparaissent dans le débat public, portées en particulier par la société civile. Ces questions concernent l'installation d'antennes relais, les lignes à haute tension, les relations entre pollutions locales et cancers, les opportunités d'intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics, les pollutions visuelles, l'alimentation et notamment les OGM ... Ces thèmes, dont certains relèvent de l'application du principe de précaution, nécessitent un suivi attentif par la construction ou l'accompagnement de nouveaux programmes locaux, comme éléments de réponse maîtrisables par le territoire.

L'exposition moyenne de la population aux champs électromagnétiques est généralement inférieure à 0,6V/m.

### ➤ Actions engagées

- ✓ Mise en place d'une surveillance des niveaux de rayonnements électromagnétiques en réponse aux demandes des citoyens - Réalisation de 8 mesures en 2011
  
- ✓ Mise en place de Règlements Locaux de Publicité à l'échelle du Grand Besançon

## III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Héritée du mouvement coopératif ou des utopistes, la solidarité est le socle des valeurs bisontines et franc-comtoises par excellence, celles qui ont tracé le chemin depuis plusieurs décennies et qui expriment le sens de la vie ensemble dans la cité.

La satisfaction des besoins essentiels de chacun à travers le logement, l'eau potable, la santé, un environnement sain est largement prise en compte par les politiques sociales, menées notamment par le CCAS. Face à l'accroissement de la pauvreté et de la précarité, la Ville se heurte à un manque de capacités d'hébergement.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la Ville est labellisée **Ville Amie des Aînés** par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette certification marque le début d'une démarche d'amélioration continue des conditions de vie des personnes âgées. En parallèle, la ville de Besançon est membre du réseau **Ville Amie des Enfants** depuis 2005. Ceci s'est traduit par de nombreuses actions en faveur de la jeunesse.



## 1. L'habitat

L'habitat doit être porteur de **nouvelles exigences environnementales**, le logement social devant constituer un levier d'action. Les principes retenus sont les suivants :

- Continuer les opérations favorisant le renouvellement urbain, l'amélioration de la mixité sociale, la requalification du parc des années 60, la production de logements supplémentaires pour accompagner la décohabitation familiale (de moins en moins d'habitants par logement), l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ...
- Créer une offre d'habitat individuel groupé à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porteur de nouvelles exigences en matière de qualité environnementale, architecturale et urbaine pour limiter les effets négatifs d'un étalement de lotissements tant sur le plan environnemental que social.
- Prendre en compte le plus en amont possible, dans les projets d'urbanisme, les dimensions sociales et culturelles.

La ville est largement engagée dans les **Programmes de Renouvellement Urbain** de Planoise et Clairs-Soleils. Les travaux devraient modifier durablement la lisibilité et les fonctions dédiées à Clairs-Soleils et Planoise. Le tracé du futur tramway devrait permettre de favoriser l'insertion urbaine de la cité Brûlard et de Palente dans la ville et favoriser une approche urbaine globale lors de la déclinaison concrète du projet. Il permettra également une amélioration de l'accès à Planoise et réduira les temps d'accès au centre ville.

### ➤ Actions réalisées

- ✓ Achèvement des opérations d'aménagement dans le cadre du PRU des Clairs-soleils
- ✓ Création d'une crèche BBC dans le quartier des Clairssoleils permettant l'accueil de 6 enfants handicapés en partenariat avec l'ADAPEI
- ✓ Construction d'une crèche à énergie positive à Planoise
- ✓ Un des immeubles déconstruit avenue Ile de France a été transformé en granulats pour utilisation en remblais dans le cadre du chantier du tramway

### ➤ Actions engagées

- ✓ Soutien à l'association « Habiter autrement »



## 2. Les solidarités et la cohésion sociale

Besançon est confrontée à des défis structurels : un taux de chômage élevé, une part grandissante des plus âgés dans la population ; des personnes en difficulté dans les quartiers de grands ensembles à réhabiliter.

L'analyse partagée des besoins sociaux de la ville de Besançon, ouverte aux acteurs associatifs et institutionnels locaux, a permis d'établir trois principaux enjeux.

Le premier enjeu est de faire face à la crise aux côtés des publics les plus vulnérabilisés que sont les travailleurs pauvres, les jeunes de moins de 25 ans, les retraités à bas revenus. Le deuxième enjeu est de faire face au vieillissement pour faire du 3<sup>ème</sup> âge une troisième vie. Le troisième enjeu est de faire face à l'isolement en développant les actions citoyennes, fraternelles et solidaires. Acteur majeur de la cohésion sociale locale, la ville de Besançon veut continuer d'engager **des actions de lutte contre l'isolement et de renforcement du lien social**. Divers programmes et actions contribuent à répondre à ces enjeux.

En effet, le contexte actuel de crise est une opportunité de faire valoir d'autres modes de développement à la fois durable et solidaire. Pour cela, il convient d'acter le fait que la question sociale n'est plus considérée comme une conséquence de l'activité économique, mais comme une dimension contributive au développement économique et à la qualité de l'environnement.

À la Ville de Besançon, **un plan de lutte contre la précarité énergétique**, qui s'appuie sur les relais locaux, a été lancé. Un Comité de Pilotage permet l'élaboration et le suivi de ce programme pluriannuel. Des moyens humains spécifiques ont été affectés à cette mission.